



Canadian Psychiatric Association
Dedicated to quality care
Association des psychiatres du Canada
Dévouée aux soins de qualité

**PROPOSITION AU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**

**CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE 2015
DE L'ASSOCIATION DES PSYCHIATRES DU CANADA**

6 AOÛT 2014

RÉSUMÉ

L'Association des psychiatres du Canada (APC), l'organisme national qui représente 4 500 psychiatres et plus de 600 résidents en psychiatrie, constitue la première autorité en matière de psychiatrie au Canada. Nous fournissons des conseils fondés sur des preuves à l'égard des programmes, des services et des politiques les plus efficaces afin d'assurer les meilleurs soins de santé mentale possible aux Canadiens et cherchons à collaborer avec le gouvernement ainsi que les intervenants du domaine de la santé mentale à la recherche de solutions.

L'APC est reconnaissante de pouvoir contribuer aux délibérations du Comité permanent des finances de la Chambre des communes en présentant ses recommandations, qui portent principalement sur le thème « Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation ».

RECOMMANDATIONS :

- 1. Créer un fonds d'innovation quinquennal pour la santé mentale de 50-100 millions de dollars ciblé stratégiquement afin d'accélérer la diffusion de nouveaux moyens fondés sur des preuves visant la prestation rentable de services et de programmes en matière de santé mentale au chapitre communautaire.**
- 2. Investir dans la création d'un ensemble commun et complet d'indicateurs nationaux sur la santé mentale ainsi que de données sur les dépenses de santé mentale afin d'améliorer le rendement global du système de soins de santé mentale.**
- 3. Financer la création et la mise en œuvre d'un programme de recherche en santé mentale pour le Canada qui englobe la population, les services de santé, les recherches cliniques ainsi que les recherches en neurosciences, y compris celles qui intègrent le savoir de personnes ayant un vécu et provenant de différentes cultures.**
- 4. Mettre en application la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail de la Commission de la santé mentale du**

Canada dans l'ensemble de la fonction publique.

INTRODUCTION

Changer les orientations, changer des vies : Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada (Calgary, 2012) fait appel à tous les gouvernements afin de faire passer la proportion des dépenses de santé destinées à la santé mentale de 7 à 9 % sur une période de 10 ans. Dans un document séparé, la Commission de la santé mentale du Canada présente des arguments économiques en faveur de l'investissement dans la santé mentale¹. Récemment, le gouvernement du Canada a doublé le champ d'application des services psychologiques pour les travailleurs ainsi que les retraités de la fonction publique fédérale et a annoncé qu'il étudiait la possibilité d'adopter une norme nationale pour créer dans la fonction publique fédérale un milieu de travail plus propice à la santé mentale. Il s'agit d'étapes importantes. Cependant, un investissement supplémentaire s'impose, idéalement sous la direction d'un sous-ministre de la Santé.

ACCÉLÉRER L'ADOPTION DE PROGRAMMES ET DE SERVICES NOVATEURS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE

Partout au Canada, on trouve des regroupements d'excellence qui traitent des questions d'accès, de continuité des soins et de qualité des soins en mettant en œuvre des programmes et des services en matière de santé mentale², dont un grand nombre sont évolutifs. L'adoption de moyens novateurs éprouvés à l'échelle nationale est primordiale pour améliorer la santé mentale générale des Canadiens et les résultats sur leur santé. La difficulté constitue le manque de ressources et l'absence de mécanisme coordonné permettant de faire évoluer ces moyens novateurs.

Dans ce contexte, l'APC était ravie de constater que le ministre fédéral de la Santé avait formé un groupe d'experts sur l'innovation afin d'examiner l'état de l'innovation en matière de santé au Canada. Les psychiatres sont impatients de faire partager leur expertise dans le domaine de la santé mentale.

Bien que la prestation des soins de santé soit en grande partie une responsabilité provinciale et territoriale, l'APC croit que le gouvernement fédéral occupe une position idéale pour agir à titre de catalyseur permettant d'accélérer l'adoption à l'échelle nationale de moyens novateurs éprouvés en matière de santé mentale.

L'APC recommande au gouvernement fédéral de créer, en s'appuyant sur les bases de la Commission de la santé mentale du Canada, **un fonds d'innovation quinquennal pour la santé mentale (appelé ci-après le Fonds) de 50 à 100 millions de dollars ciblé stratégiquement afin d'accélérer la diffusion de nouveaux moyens novateurs fondés sur des preuves visant la prestation rentable de services et de programmes en matière de santé mentale au chapitre communautaire.**

Les détails concernant les activités du Fonds, notamment le financement, le mandat et l'établissement des priorités, seraient déterminés à l'occasion de discussions entre les gouvernements.

Le Fonds répondrait aux besoins de deux volets importants de la stratégie en matière de santé mentale pour le Canada, soit l'orientation stratégique 3.1.1 sur l'accès aux services et l'orientation stratégique 6.1.3 sur la direction et la collaboration.

On ne peut pas gérer ce que l'on ne peut pas mesurer. Il faut des données complètes afin de mesurer, de gérer et de surveiller efficacement le système de soins de santé mentale au Canada.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun indicateur sur la santé mentale unanimement accepté qui permet aux Canadiens de comprendre clairement le fonctionnement du système de soins de santé mentale. Lorsqu'il s'agit de suivre les dépenses publiques en santé mentale, les données que l'on trouve concernent presque exclusivement les soins en milieu hospitalier. Malgré leur utilité, ces données brossent un tableau tronqué du rendement du système de soins de santé mentale. Pourtant, nous savons qu'une proportion considérable de programmes et services en matière de santé mentale sont offerts dans la communauté.

L'APC est heureuse que la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) aient entrepris des travaux visant la création d'indicateurs sur la santé mentale et de données sur les dépenses, mais il reste beaucoup à faire afin de la rendre une priorité.

L'APC croit que le gouvernement fédéral peut, en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, jouer un rôle révolutionnaire. Disposant de ressources supplémentaires, les organismes nationaux tels que les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), l'ASPC, la CSMC, Statistique Canada et l'ICIS occupent un rôle de premier plan dans l'amélioration de la mesure, du rendement et de l'évaluation de nos systèmes de soins de santé mentale.

L'APC recommande au gouvernement fédéral d'investir afin de créer un ensemble commun et complet d'indicateurs nationaux sur la santé mentale ainsi que des données sur les dépenses de santé mentale.

LE POUVOIR DE LA RECHERCHE

Récemment, le pouvoir de la recherche visant à améliorer la santé mentale des Canadiens a été démontré par le projet At Home/Chez Soi. Grâce à la fondation Graham Boeckh, les IRSC sont maintenant prêts à réaliser un investissement important par l'entremise de l'initiative *Recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents*. Sans aucun doute, il s'agit de secteurs ayant grandement besoin de recherche. On peut rencontrer beaucoup d'occasions en investissant stratégiquement dans la recherche visant à apporter des changements efficaces au système de soins de santé mentale. Bien qu'il ne s'agisse pas de l'unique province du gouvernement du Canada, l'APC conseille vivement au gouvernement fédéral d'accroître son financement de base destiné à la recherche sur la santé mentale et d'inviter à la fois les gouvernements provinciaux et les partenaires du secteur privé à convenir d'une initiative commune. Cette initiative s'harmoniserait avec un volet très important de la stratégie en matière de santé mentale pour le Canada, soit l'orientation stratégique 6.2.2 concernant la recherche.

L'APC recommande au gouvernement fédéral de financer la création et la mise en œuvre d'un programme de recherche en santé mentale pour le Canada qui englobe la population, les services de santé, les recherches cliniques ainsi que les recherches en neurosciences, y compris celles qui intègrent le savoir de personnes ayant un vécu et provenant de différentes cultures.

SANTÉ EN MILIEU DE TRAVAIL ET PRODUCTIVITÉ

Lorsqu'ils sont éveillés, les Canadiens passent plus de temps au travail que n'importe où ailleurs. Toutefois, nous savons que la santé mentale entraîne une perte de productivité représentant plus de 60 milliards de dollars en raison de l'absentéisme et du présentéisme.

En tant que l'un des principaux employeurs au pays, le gouvernement du Canada peut jouer un rôle prépondérant dans l'amélioration de la santé en milieu de travail.

La Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail (nommée ci-après la Norme) est actuellement mise à l'essai par certaines organisations publiques et privées, dont l'ASPC, et ce, sous les auspices de la CSMC. Selon nous, la Norme est importante pour améliorer la santé générale en milieu de travail tout en augmentant la productivité.

L'APC souhaiterait que la Norme soit adoptée à plus grande échelle par les employeurs des secteurs public et privé du pays. Le gouvernement fédéral peut donner un exemple positif aux autres employeurs en adoptant la Norme.

L'APC recommande au gouvernement fédéral d'adopter la Norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail de la CSMC dans l'ensemble de la fonction publique.

¹Commission de la santé mentale du Canada, *Pourquoi investir en santé mentale contribue à la prospérité économique du Canada et à la pérennité de notre système de soins de santé*, http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/system/files/private/document/MHStrategy_CaseForInvestment_FRE.pdf.

²Wait Time Alliance, *Time to Close the Gap : Report Card on Wait Times in Canada*, juin 2014, <http://www.waittimealliance.ca/wp-content/uploads/2014/06/FINAL-EN-WTA-Report-Card.pdf>, p. 7.